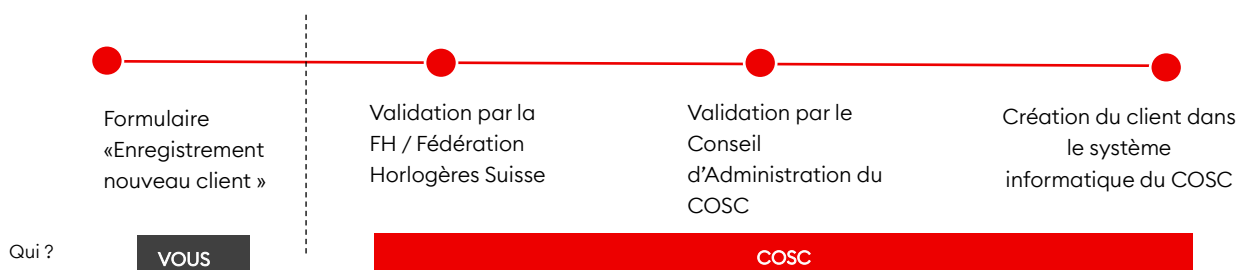


Conditions pour devenir client du COSC



Procédure pour devenir client ~10 jours ouvrables



Communication et utilisation des marques

Le logo  ainsi que le mot « COSC » sont des marques protégées propriété du Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres. L'utilisation de ces actifs de propriété intellectuelle n'est pas autorisée avant que ces deux conditions cumulatives ne soient remplies :

1. La marque a été acceptée par le COSC comme client (fin de la procédure ci-dessus « devenir client »)
2. Au moins 1 mouvements ou 1 montre a été testé(e) et certifié(e) (fin des tests) par un des laboratoires du COSC.

Le COSC se réserve en outre le droit de refuser toute certification en cas de manquements, d'abus graves ou de non-respect de ses exigences.

CONTACT

direction@cosc.swiss

+41 (0) 32 913 80 78